



CAPN CTSS 26 NOVEMBRE 2020

DECLARATION PREALABLE DU SNUASFP FSU

A l'attention de Monsieur le Président de la CAPN et de Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration.

A titre liminaire, le SNUASFP FSU souhaite saluer la qualité du travail accompli par les services gestionnaires qui permet qu'aujourd'hui cette CAPN se déroule en distanciel et remercier l'ensemble des personnels de la DGRH pour leur disponibilité à l'égard des commissaires paritaires en dépit des contraintes liées à la crise sanitaire.

Préalablement à l'ouverture des travaux de la présente CAPN dont le principal point de l'ordre du jour porte **sur le tableau d'avancement au grade de conseiller technique supérieur de service social au titre de l'année 2020**, le SNUASFP FSU fait part à nouveau de **son fort désaccord concernant la disparition programmée des CAP** dans leurs compétences actuelles suite à l'adoption de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Les commissaires paritaires ici présents peuvent attester, par leur expérience concrète, que ces instances constituent dans toutes les filières, des espaces de dialogue et d'échanges avec les représentants de l'administration.

Nous réitérons ici, nos demandes de continuer d'être informés des points habituellement travaillés lors des CAP et notamment d'être destinataires d'un bilan du mouvement et des postes restés vacants à l'issue de celui-ci, utile notamment pour les études de changement de corps par la liste d'aptitude. En effet, vous nous avez indiqué avoir un regard croisés avec les postes vacants dans les académies, afin de pouvoir maintenir des futurs CTSSAE dans leurs académies.

C'est avec **amertume et regret**, qu'aujourd'hui, nous siégeons pour la dernière fois.

Les personnels sociaux restent **très inquiets** de l'aggravation des inégalités sociales et scolaires alors que la crise sanitaire s'installe dans la durée et met en péril la santé de tous.

Mobilisés à distance à l'occasion du confinement du printemps 2020, le service social des élèves a largement contribué à assurer la continuité pédagogique des élèves les plus éloignés de l'école, la prévention du décrochage scolaire et la protection de nos élèves en risque de danger ou en danger, **en continuant à exercer ses missions malgré tout.**



Les personnels sociaux ont fait preuve d'adaptation en innovant dans leurs pratiques professionnelles, malgré les nombreux obstacles logistiques et matériels majoritairement non fournis par notre ministère et le sentiment de frustration ressenti devant l'exercice complexe d'une relation d'aide à distance.

Le service social des élèves peut témoigner des effets délétères du premier confinement sur les scolaires : dégradations des situations familiales, augmentation des écrits de protection de l'enfance avec nette augmentation des judiciarisations, précarisation financières, accroissement des inégalités scolaires, climat anxigène et ses différentes manifestations (mal être, absentéisme scolaire, violence...).

L'urgence est **sanitaire mais elle est aussi sociale**.

C'est pourquoi, le SNUASFP FSU est favorable à ce que **les établissements scolaires restent ouverts**.

C'est sur le lieu de vie des élèves que la prévention sociale doit s'exercer.

Le service social des personnels s'est également largement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les personnels également impactés dans leur vie personnelle et professionnelle.

Par son activité de soutien social de tous les adultes en cette période difficile, le service social des personnels contribue à assurer la continuité sociale au sein de l'école.

Pour autant, l'accueil des élèves au sein des établissements scolaires doit pouvoir se réaliser dans des conditions sanitaires garantissant **la sécurité de tous, élèves comme personnels**.

C'est pourquoi le SNUASFP FSU demande pour la sécurité de tous les personnels sociaux :

- La mise à disposition de matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques)
- L'application du droit au télétravail pour les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables
- La possibilité d'un télétravail partiel afin de répondre aux tâches administratives alourdis dans ce contexte d'urgence sociale et de protection des mineurs
- L'accès à des bureaux aérés, désinfectés, permettant l'accueil du public dans le respect des distances physiques dans chacun des établissements du secteur d'intervention
- L'octroi d'une autorisation permanente de déplacement professionnel sur l'ensemble du secteur d'intervention pour les personnels sociaux reconnus comme itinérants

- L'équipement en matériel professionnel téléphonique et informatique de l'ensemble des personnels sociaux
- Le remboursement de l'intégralité des frais professionnels engagés dans cette période d'adaptation (dans certaines académies, des collègues n'ont toujours pas été indemnisés des frais engagés durant le confinement et aucune consigne n'a été donnée par ministère à ce sujet)
- Le maintien de temps d'échanges et de mutualisation au sein des services, afin de prévenir l'isolement professionnel des ASS et CTSS.

Les revendications portées par le SNUASFP FSU les années précédentes sont plus que jamais d'actualité.

Le SNUASFP FSU réclame :

- **des créations de postes de CTSSAE et d'ASSAE** pour assurer un service social de qualité pour tous et garantir les conditions de travail nécessaires à l'exercice des missions des personnels sociaux des trois services de l'éducation nationale. Nous dénonçons :
 - o la **précarisation croissante des embauches** dans les trois services et réclamons des postes statutaires. Chaque année, nous déplorons le manque de gestion prévisionnelle académique qui sous évalue les recrutements au regard des besoins (dans certains services, le nombre de contractuels peut atteindre jusqu'à 30% des effectifs). Nous exigeons que le ministère ouvre accès à l'ensemble des listes complémentaires jusqu'à épuisement des postes titulaires vacants.
 - o Le manque de postes en interne ouverts aux concours des ASSAE, ne permettant pas de donner une chance supplémentaire aux contractuels exerçant depuis de nombreuses années et donc ayant développées toutes les compétences requises au sein des 3 service sociaux, d'obtenir ce concours.
 - o Une indemnisation des contractuels différentes d'une académie à l'autre avec parfois même des contrats s'interrompant entre chaque vacances. A bac + 3, catégorie A, diplôme d'Etat, les contractuels perçoivent pour la majorité d'entre eux un salaire souvent inférieur ou équivalent à un AED. Ces indemnisations sont en partie la raison des postes vacants dans les académies pour lesquels les CTSS responsable départementaux n'arrivent plus à recruter.
- **Des moyens de fonctionnement renforcés** (des postes de CT adjoints dans les services, des personnels administratifs plus nombreux dans les services, des enveloppes de frais de déplacement suffisantes, des formations de qualité pour tous les CTSS au même titre que tous les cadres A de la fonction publique d'état, des équipements professionnels, de la documentation

professionnelle,...). On déplore en effet que, plus le besoin d'accompagnement social est visible, moins les services ont de moyens.

Concernant le régime indemnitaire du corps des CTSS, nous déplorons toujours des **montants insuffisants** ne reconnaissant pas à minimum les CTSS au niveau des attachés encadrant des personnels de catégorie A et ne reconnaissant nullement la responsabilité de service des CTSS responsables départementaux.

La revalorisation obtenue n'est qu'une première étape, les montants obtenus dans le cadre du CIGEM restent bien en deçà des montants obtenus dans les autres services sociaux de la fonction publique, la marge de progrès reste importante.

Le processus de revalorisation est difficile à évaluer : dans beaucoup d'académie, notre syndicat n'a eu **aucune lisibilité** du montant des IFSE avant les CTA .

Nous déplorons **ce manque de transparence de la part des rectorats** et demandons à la DGRH un bilan chiffré des revalorisations par académie.

Pour revenir à l'ordre du jour de la présente CAPN, le premier point de nos doléances porte sur le pourcentage de promotion au grade de conseiller technique supérieur bien trop faible qui limite les perspectives de promotions se limitant souvent à une seule possibilité de promotion par académie.

Le second point porte les classements et avis opérés par les rectorats.

L'examen des dossiers révèle en effet des dossiers constitués et rédigés de façon très hétérogène et des disparités entre les rapports d'aptitude professionnelle pour le tableau d'avancement et les comptes rendus d'entretien professionnel où l'on note des différences entre les évaluateurs avec parfois des incohérences entre l'appréciation rédigée par le supérieur hiérarchique et les choix opérés par les académies.

Par ailleurs, de nombreux collègues ont à nouveau signalé n'être pas informés de l'avis portant sur leur demande d'accès au grade de CTSS S.

Nous vous interpellons à nouveau **sur les disparitions et transformations de supports de CTSS**, nombreux, difficiles à chiffrer et qui semblent incohérents tant les services ont de besoin.

Nous réaffirmons solennellement, à l'occasion de la présente CAPN, notre attachement à ce que les emplois de CTSS soient occupés par des personnels titulaires du DEASS.

Nous réaffirmons notre demande de fiche de poste nationale (type RIME) pour les CTSS des 3 niveaux.

Au terme de notre déclaration préalable, nous souhaitons réaffirmer notre attachement collectif au maintien **d'un vrai dialogue social de qualité** entre les représentants des personnels et ceux de l'administration.

Les commissaires paritaires du SNUASFP FSU : GRENEU Gwenaëlle et GUINTINI Elodie.

